

DEVENIR MEMBRE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA MAISON COMMUNE

Prochaines élections le 12 juin 2026

La « Maison Commune » est une association. Elle est dirigée par un groupe de 19 personnes qui forment un « conseil d'administration ». Ce conseil d'administration est divisé en 3 groupes :

- Le **groupe des « usagers »** : il est composé de 14 personnes : 6 représentent les adhérents directement, 6 représentent les associations membres de la Maison Commune et 2 personnes représentent les 13-25 ans.
- Le **« groupe des « membres de droit »** : il est composé de 3 personnes qui représentent les principaux partenaires de la Maison Commune : la Ville de Lons (2), la C.A.F. (1).
- Le groupe des **« personnes associées »** : il est composé de 2 personnes qui sont choisies pour leur expérience associative ou les compétences qu'elles peuvent mettre au service de l'association.

Tout le monde peut devenir membre du groupe des usagers.

Comment faire ?

- Il faut être adhérent de la maison commune depuis plus d'un an à la date des élections et à jour de sa cotisation.
- Si vous voulez représenter une association, vous devez être l'un de ses représentants et votre candidature doit être déposée par l'association 8 jours avant la date de l'élection.
- Si vous voulez représenter les adhérents directement, vous devez déposer votre candidature 8 jours avant l'élection. Si vous faites partie des 13-25 ans, nous devez prendre contact avec le pôle « jeunesse » de l'association.
- Le jour de l'assemblée générale, tous les adhérents votent et les candidats qui ont obtenu le plus de voix sont élus.

Bon à savoir :

- Les candidats sont élus pour quatre ans.
- Les fonctions des membres du conseil d'administration sont totalement bénévoles et les membres ne perçoivent donc aucune indemnité.
- Le conseil d'administration est chargé d'administrer l'association. Ses pouvoirs sont définis par les statuts et le règlement intérieur.
- Le conseil d'administration se réunit au moins 4 fois par an et il procède à l'élection des membres du bureau : Président(e), secrétaire, trésorier(e) des lors de sa première réunion, juste après l'élection.